

VILLE DE PLESSISVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

CANADA

Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue ce 11^e jour du mois de septembre 2023, à 19 h 15, au lieu habituel des séances du conseil, à laquelle étaient présents les membres du conseil:

Sylvain Beaudoin, Marc Morin et Jean-Félice Nadeau.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Pierre Fortier.

Mesdames Justine Fecteau, directrice générale, et Caroline Grégoire, greffière adjointe, sont également présentes.

**RÉSOLUTION
NO 268-23**

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE POUR DÉFAUT DE QUORUM

Le maire déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur la résolution prévue à l'ordre du jour en raison d'actions qu'il détient dans une compagnie à qui appartient un des lots visés par la présente demande d'exclusion, il s'abstient de voter.

Il constate donc absence de quorum en raison de son abstinence à voter, la séance extraordinaire fixée à 19 h 15 le 11 septembre 2023 et dûment convoquées, n'a pas lieu.

Conformément à l'article 327 de la *Loi sur les citées et villes* (LRQ, chap. C-19), deux membres du conseil, à défaut de quorum, peuvent ajourner une séance à une date ultérieure, trente minutes après constatation du défaut de quorum.

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par

Et résolu à la majorité

D'AJOURNER la présente séance extraordinaire à la séance ordinaire du 2 octobre 2023 à 20 h, au lieu ordinaire des séances du conseil, afin d'y traiter, entre autres, le point non traité au présent ordre du jour

Avis spécial de cet ajournement est donné, par la greffière, aux membres du conseil absents lors de l'ajournement.

ADOPTÉE

19 h 45